



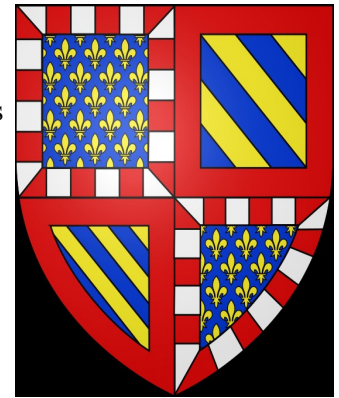
## Vignoble de Bourgogne

Le vignoble de Bourgogne est un vignoble français situé exclusivement en Bourgogne sur les départements de l'Yonne, de la Côte-d'Or et de la Saône-et-Loire. Il s'étend sur 250 km de longueur du nord de Chablis au sud du Mâconnais.

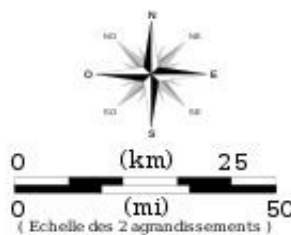
Le vignoble bourguignon comprend cent appellations d'origines contrôlées (AOC): 23 appellations «régionales», 44 appellations communales ou «village» (avec 562 appellations

«premier cru» sur ces appellations village) et 33 appellations «grand cru».

La surface de vignes représente 29500 hectares (27188 hectares en production dont 25000 hectares en AOC). La production de cette région viticole donne 1442028 hectolitres de vin, pour environ 192000000 bouteilles commercialisées



- Côte de Nuits, Hautes Côtes de Nuits
- Côte de Beaune, Hautes Côtes de Beaune
- Côte Chalonnaise
- Mâconnais
- Beaujolais
- Chef-lieu ou ville importante
- Commune
- Limite départementale
- A i n Département
- Cours d'eau



Cette région produit des vins rouges, à base de cépages pinot noir et de gamay, et des vins blancs, à base de cépages chardonnay et d'aligoté. Il se produit plus de vins blancs que de vins rouges, soit 59,5 % de vins blancs, 33,8 % de vins rouges et rosés et 6,7 % de crémant.

Fruits d'une longue histoire, la Bourgogne et ses vins sont mythiques dans le monde entier. Avec un vignoble fortement morcelé et une qualité de vins assez hétérogène en fonction des appellations, des «climats» mais aussi des domaines, maisons de négoce et caves coopératives, la Bourgogne n'en est pas moins confrontée au défi de la mondialisation.

Désignation(s) Bourgogne

Appellation(s) principale(s) 100 appellations d'origines contrôlée (AOC) Type d'appellation(s) régionale, village, village 1er cru et grand cru Reconnue depuis décret-loi du 30 juillet 1935

Région parente Bourgogne Sous-région(s) Yonne, Côte-d'Or et Saône-et-Loire Saison L'hiver est assez froid.

Le printemps et l'automne sont doux et légèrement pluvieux.

L'été est assez chaud. Climat Tempéré à légère tendance continentale Ensoleillement

(moyenne annuelle) 1900 à 2100 heures/an

Sol Argilo-calcaire Superficie plantée 29500 hectares dont

25000 classés en AOC Nombre de domaines viticoles 4000 domaines dont 1300 metteur en bouteille,

250 maisons de négoce et 23 caves coopératives.

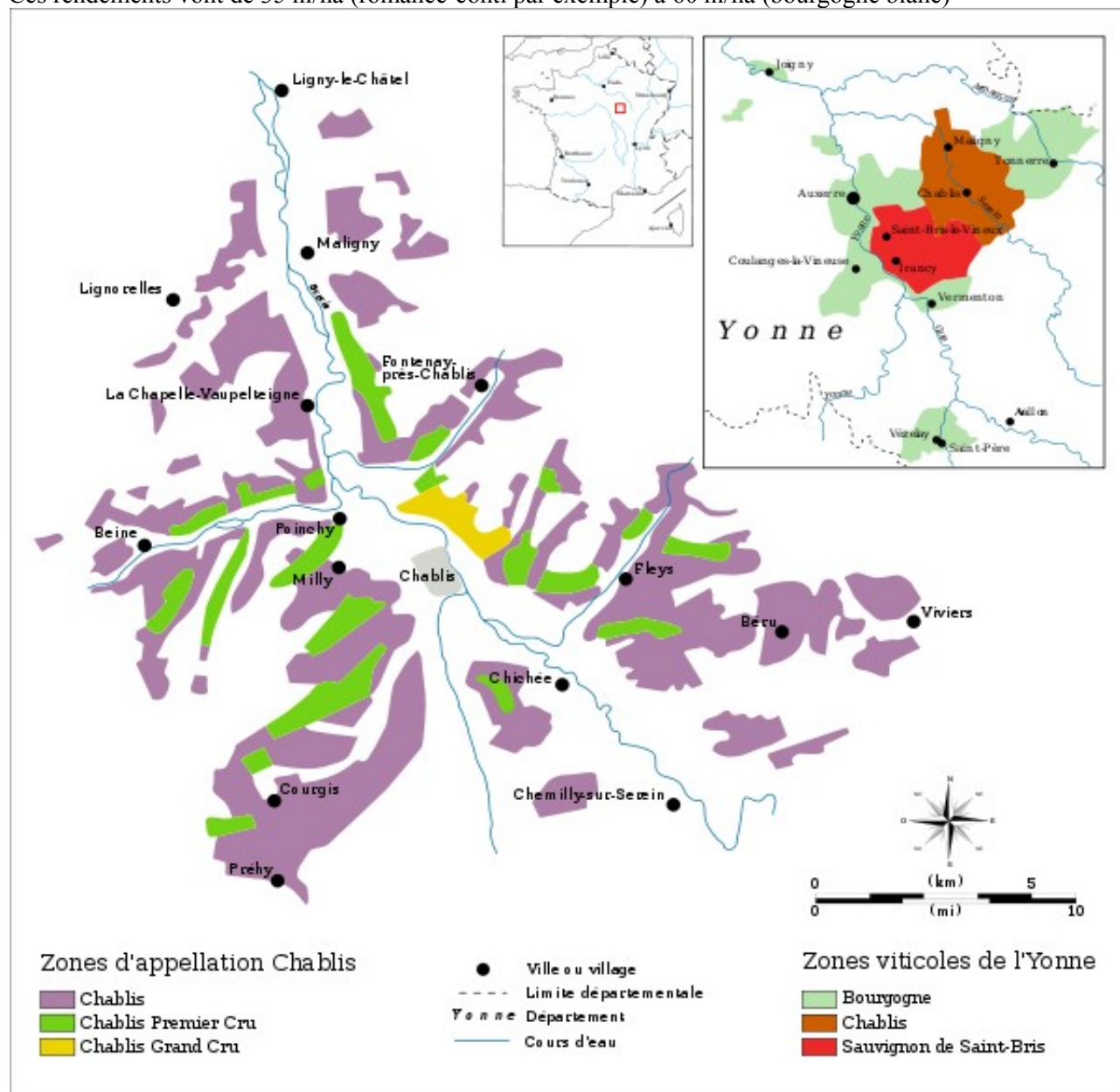
Cépages dominants Pinot noir, gamay,

chardonnay, aligoté... Vins produits 59,5% de vins blancs, 33,8 % de vins rouges et vins rosés et 6,7% de crémant

Production 1,44 millions de hectolitres

Rendement moyen à l'hectare Il varie selon les appellations.

Ces rendements vont de 35 hl/ha (romanée-conti par exemple) à 60 hl/ha (bourgogne blanc)



## Appellations régionales

Tous ces vins sont produits sur les trois départements: l'Yonne, la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire.

- Le bourgogne est produit par 54 communes de l'Yonne, 91 communes de la Côte-d'Or et 154 communes de la Saône-et-Loire. D'une surface d'environ 2813 hectares, il comprend le bourgogne rouge (pinot noir), le bourgogne rosé (pinot noir) et le bourgogne blanc (chardonnay).
- La deuxième AOC régionale se nomme le bourgogne aligoté; il couvre une superficie de 1575 hectares avec le cépage Aligoté.
- Le bourgogne passe-tout-grains suit en troisième; il comprend une superficie de 695 hectares. C'est l'un des seuls vins de Bourgogne à être en multi-cépages (gamay et pinot noir).
- La quatrième AOC régionale, intitulée bourgogne grand ordinaire; il s'étend sur une superficie de 135 hectares. Les cépages utilisés sont le pinot noir, le gamay, le César et le tressot pour les vins rouges et rosés; le chardonnay, l'aligoté, le melon de bourgogne et le sacy pour les vins blancs. Les vins rouges représentent la grosse majorité de la production.

Les vins effervescents sont au nombre de deux:

- Le crémant de bourgogne; ce type de vin est élaboré d'après la méthode champenoise. Il couvre une superficie de 1115 hectares. Le chardonnay, l'aligoté, le pinot noir (seul ou en assemblage) peuvent être les cépages utilisés.
- Le deuxième se nomme le bourgogne mousseux; ce vin effervescent est exploité sur une superficie de 600 hectares environ. Les cépages pouvant rentrer dans sa composition sont le pinot noir, le chardonnay, le gamay, l'aligoté, le melon et le sacy.

Vignobles de l'Yonne:

Le vignoble de l'Yonne est constitué par les vignobles chablisiens, le vignoble auxerrois, le vignoble du Vézélien, le vignoble du Tonnerrois et le vignoble de Joigny. Il couvre une superficie totale de vignes d'environ 5300 hectares.

Vignobles du Chablis

Le vignoble de Chablis est situé près d'Auxerre et est exploité exclusivement en vins blancs. 27 communes exploitent cette AOC d'une superficie d'environ 4870 hectares, comprenant le Petit Chablis (768 hectares), le Chablis (3218 hectares), le Chablis premier cru (755 hectares) et les Chablis grand cru (100 hectares) avec Les Clos (26 hectares), Vaudésirs (14,7 hectares), Valmur (13,2 hectares), Blanchot (12,7 hectares), Bougros (12,6 hectares), Preuses (11,4 hectares), et Grenouilles (9,3 hectares)

Vignoble de la Côte-d'Auxerre

Il représente une superficie totale d'environ 1300 hectares. Cinq appellations spécifiques le composent; le reste est exploité en appellation bourgogne rouge, rosé et blanc. Ces AOC sont:

En appellation *village*:

- L'irancy, située sur les communes d'irancy, de Cravant et de Vincelottes situées à environ 15 kilomètres au sud-est d'Auxerre; il comprend une superficie de 160 hectares et est exploité exclusivement en vins rouges. Et le **sauvignon de Saint-Bris**, situé à une dizaine de kilomètres au sud-est d'Auxerre, plus précisément sur les territoires des communes de Chitry, Irancy, Quenne, Saint-Bris-le-Vineux et Vincelottes. Il comprend une superficie de 103 hectares et est exploité exclusivement en vins blancs (cépage sauvignon).

En appellation *régionale*:

- Le bourgogne côte d'auxerre se trouve sur les communes de Augy, Auxerre, Vaux, Quenne, Saint-Bris-le-Vineux, Vincelottes et Champs-sur-Yonne. Cette AOC s'étend sur une superficie de 213 hectares. Il est exploité en vins blancs et vins rouges.
- Le bourgogne chitry, sur la commune de Chitry, couvre une superficie de 64 hectares Il est exploité en vins blancs (environ 60%) plus qu'en vins rouges et rosés.
- Le bourgogne coulanges-la-vineuse se trouve sur les communes Coulanges-la-Vineuse, Escolives-

Sainte-Camille, Jussy, Migé, Mouffy et Val-de-Mercy; il représente une superficie de 124 hectares. Il est exploité majoritairement en vins rouges.

### Vignoble du Tonnerrois

Couvrant une surface totale de 756 hectares, ce vignoble est exploité en vins rouges, rosés et blancs en appellations bourgogne. Parmi celles-ci, deux appellations ont le droit de mentionner le nom de leur commune d'origine. La première se nomme le bourgogne épineuil, AOC implantée sur la commune d'Épineuil; elle représente 86 hectares en superficie. Ce vignoble est exploité presque exclusivement en vins rouges (seulement 7% de vins blancs). La deuxième est le bourgogne tonnerre, implantée sur les communes de Tonnerre, d'Épineuil, de Dannemoine, de Junay, de Molosmes et de Vézennes; elle s'étend sur une superficie d'environ 110 hectares, exploités uniquement en vins blancs. C'est la dernière AOC créée en Bourgogne en 2006.



### Vignoble du Vézélien

Avec le bourgogne vézelay, il s'étend sur les communes de Vézelay, Asquins, Saint-Père et Tharoseau. Avec une superficie de 64 hectares, il produit majoritairement des vins blancs et quelques rouges.

### Vignobles de Joigny

L'appellation bourgogne côtes-saint-jacques est exploitée sur la commune de Joigny; elle couvre une superficie de 12,44 hectares. Elle produit surtout du vin rouge et du vin gris et très peu de vin blanc.

## Vignobles de la Côte-d'Or

Les vignobles de la Côte-d'Or s'étendent sur une superficie totale exploitée d'environ 9300 hectares. Les trois sous-régions viticoles sont le châtilonnais, les côtes-de-nuits et les côtes-de-beaune.

### Vignoble du Châtillonnais

Ce vignoble est situé tout au nord de la Côte-d'Or, vers Châtillon-sur-Seine. Il regroupe 23 communes et s'étend sur 180 hectares. Le Châtillonnais produit du crémant de Bourgogne qui est un peu la spécialité locale et du bourgogne rouge, rosé et blanc.

### Vignoble des Côtes de Nuits

La région des Côtes de Nuits se situe du sud de Dijon jusqu'à Corgoloin (soit sur 22 kilomètres de longueur), avec au centre-Est le village de Nuits-Saint-Georges. Elle traverse quatorze communes viticoles de prestige le long de la route des grands crus. Sa superficie est de 3806 hectares. Le vignoble des Côtes de Nuits comprend du nord au sud les AOC suivantes:

Marsannay, répartie sur les villages de Marsannay-la-Côte, Chenove et Couchey. Le vignoble recouvre 208 hectares, réparti en 20% de rosé, 15% de blanc et 65% de rouge.

- Fixin qui n'a pas de *grand cru* mais quelques *premier cru* très réputés. D'une superficie assez faible, le vignoble est situé sur la commune de Fixin, l'AOC communale *fixin* couvre 89,26 hectares produisant essentiellement des vins rouges auxquels il faut ajouter les 13,92 hectares des premiers crus tels que le *Clos-Napoléon*, la *Perrière*, les *Hervelets*, les *Arvelets* ou le *Clos du Chapitre*.
- Gevrey-chambertin, située sur les communes de Gevrey-Chambertin et Brochon. Le vignoble s'étend sur une superficie de 433,91 hectares pour les appellations *village* et *premier cru*. Elle ne produit que des vins rouges. Sa renommée vient des grands crus chambertin (14,1 hectares), chambertin-clos-de-

bèze (14,40 hectares), chapelle-chambertin (5,49 hectares), charmes-chambertin (29,57 hectares), mazis-chambertin (8,4 hectares), griotte-chambertin (2,7 hectares), latricières-chambertin (7,1 hectares) et ruchottes-chambertin (3,07 hectares). Ces huit grands crus ont un caractère puissant, charpenté, riche en matière.

«J'ai oublié le nom du lieu, le nom de la fille, mais le vin... était du Chambertin.»

**Joseph Hilaire Pierre René**

### **Belloc**

- Morey-saint-denis, située sur la commune de Morey-Saint-Denis. Le vignoble constitue avec 90,74 hectares (*village* et *premier cru*) une des plus petites appellations communales de la Côte de Nuits. Il est exploité presque exclusivement en vins rouges. Les cinq *grand crus* de la commune (uniquement en rouge) sont les clos de tart (7,53 hectares), clos-saint-denis (5,45 hectares), clos de la roche (17,20 hectares) et clos-des-lambrays (8,30 hectares). Une petite partie du bonnes-mares (1,5 hectare) est présente sur la commune de Morey-Saint-Denis, partagé avec Chambolle-Musigny (13,25 hectares). Bien que la production de morey-saint-denis soit principalement en vins rouges, l'appellation propose également une petite quantité de vins blancs.
- Chambolle-musigny, située sur la commune de Chambolle-Musigny. D'une superficie de 148,16 hectares exploité uniquement en vins rouges dont le grand cru musigny (10,51 hectares) et une grosse partie des bonnes mares (15 hectares avec les deux communes).
- Vougeot, d'une superficie de 15,86 hectares et situé sur la commune de Vougeot. Sa production donne presque 80% de vins rouges et 20% de vins blancs.
- Clos-vougeot, grand cru renommé, situé sur la commune de Vougeot. Il couvre une superficie de 50,60 hectares, exploitée exclusivement en vins rouges. Voir aussi le Château du Clos de Vougeot.
- Les AOC d'échezeaux et grand échezeaux, deux *grand crus*, situés sur la commune de Flagey-Echezeaux. Ils représentent une superficie de 36,34 hectares pour le premier et 8,04 hectares pour le second. Ils produisent uniquement en vins rouges.
- Vosne-romanée, situé sur les communes de Vosne-Romanée et Flagey-Echezeaux. 150,48 hectares en appellations *village* et *premier cru*, exploités uniquement en vins rouges. Les grands crus d'une superficie totale de 27,11 hectares: *romanée-conti* (1,63 hectare), *richebourg* (8,03 hectares), *la romanée* (0,85 hectare), *la tâche* (6,06 hectares), *romanée saint-vivant* (8,71 hectares) et *la grande rue* (1,65 hectares).
- Nuits-saint-georges, situé sur les communes de Nuits-Saint-Georges et Premeaux. Il s'étend sur une superficie de 308,22 hectares, exploité presque exclusivement en vins rouges.

Les AOC régionales:

Des côte-de-nuits villages, cette appellation s'étend sur 163,5 hectares et produit surtout des vins rouges. Elle est réservée uniquement à cinq communes: Fixin, Brochon, Premeaux-Prissey, Comblanchien et Corgoloin. Et des Bourgogne hautes-côtes-de-nuits, implantés sur vingt communes, d'une superficie de 680,08 hectares exploités en grosse majorité en vins rouges (17% de vins blancs seulement).

Du bourgogne le chapitre, situé sur la commune de Chenôve. Il s'étend sur une superficie de 5,24 hectares. Cette appellation produit du vin rouge, du vin rosé et du vin blanc. Et du bourgogne montrecul, situé sur la commune de Dijon, au lieu dit de Montrecul. Il comprend une superficie de 16,11 hectares. Du vin rouge, du vin rosé et du vin blanc sont produits dans cette appellation.

### **Vignoble des Côtes de Beaune**

La région des Côtes de Beaune va du nord avec Ladoix-Serrigny au sud avec les Maranges et son centre est Beaune. Elle traverse dix-sept communes viticoles de prestige le long de la route de grands crus. Elle représente une superficie de 5980 hectares. Le vignoble comprend du nord au sud les AOC de:

- Aloxe-corton, située sur la commune de Aloxe-Corton qui couvre une superficie de 122 hectares exploitée presque entièrement en vins rouges.
- Corton, située sur les communes de Aloxe-Corton, Ladoix-Serrigny et Pernand-Vergelesses. Cette appellation regroupe le plus grand nombre de *grand crus*, pour une superficie totale de 100,40 hectares exploitée presque exclusivement en vins rouges. Les vingt-cinq grands crus

qui la constituent sont: *les Pougets, les Languettes, le Corton, les Renards, les Grèves, le Clos du Roi, les Chaumes, les Perrières, les Bressandes, les Paulands, les Maréchaudes, les Fiètres, le Meix Lallemand, Clos du Meix, les Combes, la Vigne au Saint, Rognet, Clos des Cortons Faiveley, les Moutotes, les Carrières, les Basses Mourottes, les Hautes Mourottes, les Vergennes, les Grandes Lolières et la Toppe au Vert.*

- Corton-charlemagne, avec le *Charlemagne*, située sur les communes de Aloxe-Corton, Ladoix-Serrigny et Pernand-Vergelesses. Produisant un grand cru exceptionnel, internationalement reconnu, le vignoble couvre une superficie de 51 hectares, exploitée uniquement en vins blancs.
- Chorey-lès-beaune, située sur la commune de Chorey-les-Beaune, possède une superficie de 134 hectares exploitée presque exclusivement en vins rouges.
- Savigny-lès-beaune, située sur la commune de Savigny-les-Beaune, s'étend sur une superficie de 354 hectares. Sa production est constituée à 89% de vins rouges et 11% de vins blancs.
- Ladoix, située sur la commune de Ladoix-Serrigny, représente une superficie de 98,70 hectares. Sa production est constituée pour un peu plus de 80% de vins rouges et un peu moins de 20% de vins blancs.
- Pernand-vergelesses, située sur la commune de Pernand-Vergelesses, s'étend sur une superficie de 132 hectares. Sa production représente 65% de vins rouges et 35% de vins blancs.
- Beaune, située sur la commune de Beaune. Connue dans le monde entier, la ville représente la capitale viticole des vins de bourgogne. Cette AOC s'étend sur une superficie de 407 hectares et sa production est constituée à 87% de vins rouges et 13% de vins blancs. Le haut lieu de l'appellation et de la ville sont les Hospices de Beaune qui organisent chaque année une vente de prestige donnant une valeur indicative des prix des millésimes.
- Pommard, située sur la commune de Pommard, l'appellation compte 320 hectares produisant exclusivement en vins rouges. Ce vignoble donne des vins assez structurés et de bonne garde.



- Volnay, située sur la commune de Volnay, s'étend sur une superficie de 213 hectares qui produit uniquement des vins rouges.
- Meursault, située sur la commune de Meursault, représente une superficie de 389 hectare produisant presque exclusivement (96%) des vins blancs.
- Auxey-duresses, située sur la commune de Auxey-Duresses, couvre une superficie de 115,60 hectares et produit environ 70% de vins rouges et 30% de vins blancs.
- Monthelie, située sur la commune de

Monthelie, couvre une superficie de 130,33 hectares et produit 91% de vins rouges et 9% de vins blancs.

- Puligny-montrachet, située sur la commune de Puligny-Montrachet, représente une superficie de 206,90 hectares (pour les appellations *village* et *premier cru*), et produit presque exclusivement en vins blancs. Les grands crus de renommée mondiale sont: chevalier-montrachet (7,3614 hectares), bienvenues-batard-montrachet (3,6860 hectares), Montrachet (5,93 hectares), batard-montrachet (11,8642 hectares).
- Chassagne-montrachet, située sur la commune de Chassagne-Montrachet, s'étend sur une superficie de 315 hectares (pour les appellations *village* et *premier cru*) qui produit 60% de

vins blancs et 40% de vins rouges. Le grand cru criots-batard-montrachet (1,5721 hectares) est implanté sur ce vignoble. Le *Montrachet* et le *Batard-Montrachet* sont implantés en partie sur cette commune.

- Saint-aubin, située sur la commune de Saint-Aubin, représente une superficie de 172,12 hectares produisant une majorité de vins blancs (71% environ).
- Saint-romain, située sur la commune de Saint-Romain, couvre une superficie de 99 hectares dont la production est à peu près égale en couleur avec 55% de vins blancs et 45% de vins rouges.
- Blagny, située sur les communes de Meursault et Puligny-Montrachet, est une toute petite AOC avec une superficie de 5,37 hectares qui produit exclusivement en vin rouge.
- Santenay, située sur les communes de Santenay et Remigny, s'étend sur une superficie de 390 hectares dont la production donne 89% de vins rouges et 11% de vins blancs.
- Maranges, située sur les communes de Cheilly-lès-Maranges, Sempigny-lès-Maranges et Dezize-lès-Maranges en Saône-et-Loire (cette appellation est assimilée à la côte de beaune). Elle représente une superficie de 163 hectares et produit presque exclusivement en vins rouges.

Puis viennent les AOC régionales:

- Des côtes de beaune et *côtes de beaune village*, situées sur seize communes dont Beaune. Elles comprennent une superficie de 33 hectares pour le premier, et en moyenne 4 hectares pour le second. La production donne deux tiers de vins rouges et un tiers de vins blancs. Et des bourgogne hautes côtes de beaune, implantés sur vingt-quatre communes de la Côte-d'Or en côte de beaune et sept communes de la Saône-et-Loire, il couvre une superficie de 769,23 hectares exploitée en grosse majorité en vins rouges (86%).
- Du bourgogne la chapelle notre-dame, situé sur la commune de Ladoix-Serrigny. Sa superficie de production est de 4,53 hectares qui produit dans cette appellation du vin rouge, du vin rosé et du vin blanc.

## *Vignobles de la Saône-et-Loire*

D'une superficie totale en vigne d'environ 10300 hectares, ils comprennent la Côte chalonaise et le Mâconnais.

La Côte chalonaise:

La région viticole de la Côte chalonaise se présente sous la forme d'îlots de vignobles plus ou moins séparés les uns des autres. Elle s'étend de Chagny et la Côte de Beaune, au nord, jusque vers Saint-Gengoux-le-National et le vignoble du Mâconnais, au sud. Sa superficie d'environ 4350 hectares comprend du nord au sud les AOC de:

- Bouzeron, située sur la commune de Bouzeron, qui couvre une superficie de 60 hectares et qui produit les seules appellations de bourgogne en cépage [aligoté](#) recevant une AOC *village*. Elle produit exclusivement des vins blancs.
- Rully, située sur la commune de Rully, s'étend sur une superficie de 340 hectares et produit 64% de vins blancs et 36% de vins rouges.
- Mercurey, située sur les communes de Mercurey et Saint-Martin-sous-Montaigu, s'étend sur une superficie de 655 hectares dont 170 hectares en *premier cru*. C'est une des plus grandes AOC de bourgogne en superficie et une des plus anciennes. sa production donne 90% de vins rouges et 10% de vins blancs.
- Givry, située sur les communes de Givry, Jambles et Dracy-le-Fort, représente une superficie de 265 hectares et produit 85% de vins rouges et 15% de vins blancs.
- Montagny, située sur les communes de Montagny-lès-Buxy, Buxy, Saint-Vallerin et Jully-lès-Buxy, couvre une superficie de 300 hectares La production est exclusivement constituée de vins blancs.

Les deux AOC régionales sont d'une part le bourgogne côte-chalonnaise qui est produit sur une quarantaine de communes du nord du département (cantons de Givry, Chagny, Buxy et Mont Saint-Vincent) et s'étend sur une superficie de 454,38 hectares. Cette appellation produit trois quarts de vins rouges et un quart de vins blancs. D'autre part, le bourgogne côte-du-couchois est implanté sur les communes de Couches, Dracy-lès-Couches, Saint-Jean-de-Trézy, Saint-Maurice-lès-Couches, Saint-Pierre-de-Varennes et Saint-Sernin-du-Plain. Le vignoble s'étend sur une superficie de 250 hectares. Cette appellation récente (créée en 2000) vinifie exclusivement en vins rouges.

Vignoble du Mâconnais:

La région viticole du Mâconnais s'étend de Saint-Gengoux-le-National (limite de la Côte chalonnaise) au nord jusque vers Saint-Amour (Beaujolais) au sud et comprend une surface de 6797 hectares. Elle comprend les AOC de:

- Mâcon et *mâcon* + *nom de la commune*, couvrant une surface de 2040 hectares, qui produisent environ deux tiers en vins blancs et un tiers en vins rouges et rosés. Et mâcon villages, situé sur 26 communes, représente 1785 hectares produisant uniquement en vins blancs.
- Pouilly-fuissé, située sur les communes de Chaintré, Fuissé, Solutré-Pouilly et Vergisson, couvre une superficie de 753 hectares qui produit uniquement des vins blancs. Cette appellation réputée constitue en quelque sorte le chef de file des vins du Mâconnais.
- Pouilly-loché, située sur la commune de Loché, comprend une superficie de 32 hectares qui produit exclusivement des vins blancs.
- Pouilly-vinzelles, située sur les communes de Vinzelles et Loché, s'étend sur une surface de 52 hectares et produit uniquement des vins blancs.
- Saint-véran, située sur les communes de Davayé, Prissé, Solutré-Pouilly, Chânes, Chasselas, Leynes, Saint-Amour et Saint-Vérand, représente une superficie de 645 hectares produisant uniquement des vins blancs.
- Viré-ilessé, située sur les communes de Clessé, Viré, Montbellet et Laizé, s'étend sur une superficie de 360 hectares et produit exclusivement des vins blancs.

### *Vignobles du Beaujolais*



Officiellement et légalement, le vignoble du Beaujolais est rattaché au vignoble de Bourgogne (jugement du 29 avril 1930 du tribunal civil de Dijon), il n'en a pas moins une spécificité largement consacrée par l'usage. Le débat est historique: on le fait remonter à Philippe le Hardi qui en 1395 décida l'utilisation exclusive du pinot noir pour la production des vins rouges au nord de Mâcon et celle du «vil et déloyal gamay» au sud.

Les dix crus du Beaujolais sont : brouilly, chénas, chiroubles, côte de brouilly, fleurie, juliéas, morgon, moulin à vent, régnié et saint-amour. Les AOC «régionales» sont le beaujolais, le beaujolais nouveau, le beaujolais villages et le beaujolais blanc. Cependant un cru du Beaujolais peut-être déclassé en appellation régionale bourgogne, ce qui prouve l'unité de la grande région viticole Bourgogne.

## La hiérarchie des appellations contrôlées AOC de Bourgogne

Avec cent appellations et une quantité innombrable de climats, la compréhension de la Bourgogne est complexe; malgré tout, les appellations sont organisées selon un schéma assez simple.

Une première délimitation de la Bourgogne fut tentée avec la loi du 6 mai 1919 qui confie la délimitation des zones d'appellation d'origine aux tribunaux, également chargés d'en définir les usages. C'est un échec: toute la filière se retrouve devant les tribunaux et les procédures sont longues et souvent hasardeuses.

Le secteur viticole ne cessant de s'enfoncer dans la crise, l'INAO est créé par le décret-loi du 30 juillet 1935. Il combine à la fois les aspects administratifs, judiciaires et professionnels. Le produit inscrit à l'INAO doit bénéficier de *caractéristiques particulières héritées de facteurs naturels et humains*. Cette loi prévoit que la reconnaissance des AOC et leur réglementation sont confiées à un établissement public, l'INAO, qui a un pouvoir de proposition auprès des ministères. Ce décret-loi de 1935 est fondamental car il protège non seulement le nom du produit mais aussi ses caractéristiques et son lien fort avec un terroir délimité, contrairement aux labels qui ne confirment que le savoir-faire du producteur.

Les décrets ont abouti à caractériser en Bourgogne six types d'appellations:

Les appellations régionales AOC: 54,5% de la production avec 23 AOC régionales. Elles constituent le niveau de base de la hiérarchie.

- Les appellations régionales de type générique, récoltées dans les quatre départements de la Bourgogne viticole (l'Yonne, la Côte-d'Or, la Saône-et-Loire et la zone de Beaujolais en Rhône). On y compte les appellations bourgogne, bourgogne grand ordinaire, bourgogne passe-tout-grains, bourgogne aligoté, bourgogne mousseux et crémant de bourgogne.
- Les appellations régionales plus restrictives qui sont souvent dénommées sous-régionales n'intéressant qu'une région comme le mâconnais, le beaujolais, le beaujolais-village.

Les appellations communales ou *village* AOC: 34% de la production avec 44 appellations *village*. C'est le nom de la commune qui sert de dénomination à l'appellation. On différencie:

- Les appellations intercommunales, qui portent le nom de la commune la plus réputée et qui comprennent souvent deux communes, parfois davantage (jusqu'à 5 communes). On y compte les appellations gevrey-chambertin, santenay, chassagne-montrachet, chenas, moulin-à-vent, mercurey, côte de brouilly, montagny, côte de nuits-village, côte de beaune-village...
- Les appellations communales, qui portent le nom de la seule commune de l'AOC concernée. On y compte les appellations volnay, pommard, meursault, beaune, morey saint-denis, fixin, bouzeron...
- Les appellations *premier cru* AOC: 10% de la production avec 562 *premier cru*. Dans l'appellation *village* concernée, ce sont les lieux-dits particulièrement favorables à la culture de vigne en termes de qualité, qui sont distingués par la mention *premier cru*.
- Les appellations *grand cru*: 1,5% de la production avec 33 *grand crus*. La renommée des lieux-dits est telle que la référence à la commune devient inutile. À l'inverse, les communes ont souvent adjoint le nom d'un grand cru à leur nom. C'est pourquoi nombre de communes ont un nom double. (Gevrey-Chambertin, Vosne-Romanée, Chassagne-Montrachet...) Les *grand crus* de la Bourgogne atteignent des prix élevés.

## **On distingue des différences de rendements entre les types d'appellations:**

- 60 hl/ha: petit chablis et bourgogne aligoté
- 
- 58 hl/ha: mâcon villages et chablis
- 55 hl/ha (vin rouge et rosé) et 60 hl/ha (vin blanc): bourgogne, bourgogne côte-chalonnaise, bourgogne épineuil, bourgogne grand ordinaire, bourgogne côte d'auxerre, bourgogne coulanges-la-vineuse, bourgogne chitry, bourgogne côte-saint-jacques, bourgogne la chapelle notre dame, bourgogne le chapitre et bourgogne montrecul
- 55 hl/ha: saint-véran, viré-clessé, bouzeron, bourgogne passe-tout-grains, bourgogne tonnerre et bourgogne vézelay
- 54 hl/ha: chablis *grand cru*
- 50 hl/ha (vin rouge) et 57 hl/ha (vin blanc et rosé): mâcon et mâcon + nom de la commune.
- 50 hl/ha: montagny, pouilly-fuissé, pouilly-loché, pouilly-vinzelles, bourgogne hautes-côtes-de-nuits et bourgogne hautes-côtes-de-beaune
- 48 hl/ha: bourgogne côte-du-couchois
- 46 hl/ha (vin rouge) et 50 hl/ha (vin blanc): rully
- 45 hl/ha (vin rouge) et 50 hl/ha (vin blanc): givry.
- 45 hl/ha: irancy
- 40 hl/ha (vin rouge) et 45 hl/ha (vin blanc): nuits-saint-georges, morey-saint-denis, marsannay, fixin, côte-de-nuits villages, aloxe-corton, chorey-lès-beaune, savigny-lès-beaune, ladoix, pernard-vergelesses, beaune, côte de beaune, côte de beaune village, meursault, auxey-duresses, monthelie, puligny-montrachet, chassagne-montrachet, saint-aubin, saint-romain, santenay, maranges et mercurey.
- 40 hl/ha: chevalier-montrachet, bienvenues-batard-montrachet, Montrachet, batard-montrachet, criots-batard-montrachet, corton-charlemagne, corton, vougeot, vosne-romanée, chambolle-musigny, gevey-chambertin, pommard, volnay et blagny.
- 37 hl/ha: chambertin, chambertin-clos-de-bèze, chapelle-chambertin, charmes-chambertin, mazières-chambertin, griotte-chambertin, latricières-chambertin et ruchottes-chambertin.
- 35 hl/ha: clos-vougeot, échezeaux, grand échezeaux, romanée-conti, richebourg, la romanée, la tâche, romanée saint-vivant, musigny, bonnes-mares, clos de tart, clos-saint-denis, clos de la roche, clos des lambrays et corton.

### ***Les origines de la Bourgogne viticole:***

Rendons grâce à nos valeureux moines et ducs.'

Certes, l'origine de la vigne en Bourgogne est sans doute due à la présence romaine, qui en remontant le Rhône, ont essaimé leur civilisation, la vigne en faisant partie.

Le fait historique notable, nous le devons à l'ordre monastique de Cluny. Plus encore c'est à une scission de Cluny, qui donna naissance, le 21 mars 1098, à l'ordre de Cîteaux.

Les moines cisterciens, ayant quitté l'ordre de Cluny, pour pouvoir mener une vie plus sévère, plus 'monastique', dans la lignée de Saint-Benoit (recueillement et travail physique), c'est naturellement qu'ils se tournèrent vers la culture de la vigne.

Ayez toujours à l'esprit, quand vous goûterez de grands Bourgogne, les 3 règles fondatrices de l'Ordre (étonnant parallèle entre le vin et l'architecture cistercienne !).

Les 3 règles sont : l'Ecran (notion qui marque l'isolement), l'Ecrin (notion du labeur physique imposant de travailler les meilleurs terroirs) et le Joyau (les formes d'architectures très recherchées, dans la perspective de la nudité, de la pureté des formes).

Le **vignoble de Bourgogne** est un vignoble français situé exclusivement en Bourgogne sur les départements de l'Yonne, de la Côte-d'Or et de la Saône-et-Loire. Il s'étend sur 250 km de longueur du nord de Chablis au sud du Mâconnais.

Le vignoble bourguignon comprend cent appellations d'origines contrôlées (AOC): 23 appellations «régionales», 44 appellations communales ou «village» (avec 562 appellations «premier cru» sur ces appellations *village*) et 33 appellations «grand cru».

La surface de vignes représente 29500 hectares, 27188 hectares en production dont 25000 hectares en AOC). La production de cette région viticole donne 1442028 hectolitres de vin, pour environ 192000000 bouteilles commercialisées.

Cette région produit des vins rouges, à base de cépages pinot noir et de gamay, et des vins blancs, à base de cépages chardonnay et d'aligoté. Il se produit plus de vins blancs que de vins rouges, soit 59,5% de vins blancs, 33,8% de vins rouges et rosés et 6,7% de crémant.

Fruits d'une longue histoire, la Bourgogne et ses vins sont mythiques dans le monde entier. Avec un vignoble fortement morcelé et une qualité de vins assez hétérogène en fonction des appellations, des «*climats*» mais aussi des domaines, maisons de négoce et caves coopératives, la Bourgogne n'en est pas moins confrontée au défi de la mondialisation.

Le legs des moines est à ce point vertigineux, que les meilleurs terroirs, les plus belles parcelles (Grand Cru), (comme le Chambertin, le Clos de Bèze, le Montrachet...) étaient déjà connus et délimités vers le 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> siècle...

Un autre personnage, haut en couleur, fût le Duc Philippe le Hardi, qui en l'an 1395, ordonna l'arrachage, du plant nommé 'l'infâme Gamez', aujourd'hui Gamay, cépage impropre à donner des grands vins sur les terroirs calcaires du Jurassique de la Côte d'Or, et à ne planter que du Pinot Noir pour les rouges...  
On ne peut que lui donner raison...

Lorsque l'on évoque la Bourgogne, on oublie souvent qu'elle peut être subdivisée en 5 régions distinctes aux terroirs et typicités de vins bien différentes.

Ce sont :

Chablis, Côte de Nuits, Côte de Beaune, Côte Chalonnaise, Le Maconnais.

Le Beaujolais

### « Le vin de Bourgogne assure le plus long règne de l'histoire »

Voici par ordre chronologique quelques dates clés de l'histoire des vins de Bourgogne.

312 : discours d'Eumène décrivant le vignoble bourguignon (texte connu le plus ancien).

1115 : construction du Château du Clos de Vougeot par les moines de Cîteaux.

6 août 1395 : ordonnance de Philippe le Hardi sur les exigences d'une viticulture de qualité en Bourgogne.

1416 : édit du roi Charles VI fixant les limites de production du vin de Bourgogne (de Sens à Mâcon)

11 novembre 1719 : naissance de la plus ancienne société de secours mutuels dite « de Saint-Vincent », à Volnay.

1720 : fondation à Beaune de Champy, la plus ancienne Maison de négoce-éleveur de Bourgogne, toujours en activité.

1728 : parution à Londres du 1er livre consacré au vin de Bourgogne, par l'abbé Claude Arnoux.

18 juillet 1760 : le prince de Conti acquiert La Romanée qui portera son nom.

1789 : Révolution française. Confiscation des vignes du clergé et vente aux enchères comme biens nationaux.

17 octobre 1847 : Louis-Philippe accorde à Gevrey le droit de porter le nom de son cru le plus fameux : Chambertin. L'exemple sera bientôt suivi par d'autres communes.

1851 : première vente aux enchères des vins des Hospices de Beaune

1861 : 1er classement des vins (Côte-d'Or) par le Comité d'agriculture de Beaune.

15 juin 1875 : 1ère observation du phylloxéra en Bourgogne (à Mancey en Saône-et-Loire).

1900 : création de la station oenologique de Beaune.

30 avril 1923 : fondation de la coopérative La Chablisienne (première cave coopérative de Bourgogne)

29 avril 1930 : jugement du tribunal civil à Dijon définissant la Bourgogne viticole (Yonne, Côte-d'Or, Saône-et-Loire et arrondissement de Villefranche-sur-Saône dans le Rhône).



8 décembre 1936 : 1ère AOC bourguignonne, l'appellation Morey-Saint-Denis.

14 octobre 1943 : institution des 1er crus.

17 octobre 1975 : reconnaissance de l'AOC Crémant de Bourgogne.

17 juillet 2006 : création de la 100ème appellation du vignoble bourguignon, l'appellation « Bourgogne Tonnerre »

<http://marionsles.vins-bourgogne.fr/>

Il existe d'autres cépages mais qui ne représentent qu'une faible part des superficies en production et qui sont peu utilisés :

- Le Sauvignon et le Sauvignon gris qui entrent dans l'élaboration de l'appellation Saint-Bris (103 ha).
- Le Tressot et le César pour le Bourgogne et le Bourgogne grand ordinaire rouge, le Sacy et le Melon de Bourgogne pour le Bourgogne grand ordinaire blanc dans l'Yonne (tendent à disparaître).

Chablis Premier Cru 2008

Meursault 2006

Viré-Clessé 2008

Chorey les Beaune 2007

Givry 2007

Mercurey 2002

